

REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\*\*\*\*



# ENQUETE PUBLIQUE

## ENQUETE PARCELLAIRE

ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION  
D'UTILITE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET  
D'AMENAGEMENT DE LUTTE CONTRE LES  
INONDATIONS SUR LA COMMUNE DE LISBOURG

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LES VERTES COLLINES DU SAINT-POLOIS

Département du Pas de Calais

**ENQUETE PUBLIQUE**  
**DU 27 AVRIL 2015 AU 13 MAI 2015 INCLUS**

# PROCES-VERBAL ET AVIS

Jean-Marc CHAMBELLAND Commissaire enquêteur titulaire  
Jean-Paul DELVART Commissaire enquêteur suppléant

6 juin 2015

**Enquête n° E1500062/59**

Destinataires :  
Madame la Préfète du Pas-de-Calais  
Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Lille

# SOMMAIRE

## Procès-verbal de l'opération d'enquête parcellaire

- 1) Généralités relatives à l'enquête
  1. Objet
  2. Cadre juridique
  3. Composition du dossier
- 2) Organisation et déroulement de l'enquête
  - 2.1- Les permanences
  - 2.2- Informations préalables sur l'enquête
  - 2.3- Remise du dossier
  - 2.4- Information préalable du public
  - 2.5- Ouverture de l'enquête
  - 2.6- Mise à disposition du dossier auprès du public
  - 2.7- Clôture de l'enquête
- 3) Le dossier soumis à enquête
  - 3.1- Composition du dossier soumis à enquête publique
  - 3.2- Présentation résumé du dossier
- 4) Les observations éventuellement reçues lors de l'enquête et les réponses

# Enquête parcellaire

## PROCES-VERBAL ET AVIS

### 1 - Généralités relatives à l'enquête

#### 1.1- L'objet

Il s'agit d'une enquête publique ayant pour objet d'une part l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'autre part l'enquête parcellaire, relatives au projet d'aménagement de lutte contre les inondations sur le territoire de la commune de Lisbourg.

Le présent dossier a pour objet de présenter les études qui ont été réalisées conduisant à élaborer un projet d'aménagement de lutte contre les inondations sur le territoire de la commune de Lisbourg et à déterminer l'emprise foncière nécessaire, le maître d'ouvrage étant la Communauté de Communes.

La commune de Lisbourg est régulièrement victime d'inondations et de coulées de boues qui provoquent des dégâts non négligeables et un traumatisme sur les populations. En conséquence des études ont été réalisées pour réduire ou supprimer l'impact de ces phénomènes naturels sur l'ensemble du bassin versant de la Lys.

L'enquête publique a été prescrite par arrêté de la Préfète du Pas-de-Calais.

#### 1.2- Cadre juridique

1.2.1 – Le Code de l'Environnement

1.2.2 - Le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et notamment les articles L.11-1, R.11-3 à R.11-14.

1.2.3 – Le SDAGE, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

1.2.4 - Le SAGE, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

1.2.5 - L'enquête publique a été prescrite par arrêté de madame la Préfète du Pas-de-Calais en date du 3 avril 2015 et s'est déroulée du 27 avril 2015 au 13 mai 2015 inclus, stipulant les modalités de mise en œuvre de l'enquête publique incluant les jours et heures des permanences dans la mairie de Lisbourg.

1.2.6 – L'enquête est portée à la connaissance du public par voie de publication et d'affiches par les soins de la préfecture. L'avis d'enquête a été affiché en mairies de Lisbourg. Un affichage a également été réalisé sur le terrain concerné par l'enquête publique.

1.2.7 - L'ensemble des mesures de publicités légales, presse et affichage, a bien été réalisé.

- La Voix du Nord : les 17/04/15 et 30/04/15
- HORIZONS Nord - Pas-de-Calais : les 17/04/15 et 01/05/15

### 1.3- Composition du dossier

- Le dossier parcellaire
  - o Etat parcellaire
  - o Plan parcellaire
- L'arrêté de madame la Préfète
- Le registre d'enquête parcellaire

## 2 – Organisation et déroulement de l'enquête

Le siège de l'enquête publique est fixé en mairie de LISBOURG.

### 2.1- Les permanences

Les permanences suivantes ont été arrêtées en mairie de Lisbourg :

- Lundi 27 avril 2015 de 9H00 à 12h00
- Mardi 5 mai 2015 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 13 mai 2015 de 14h00 à 17h00.

### 2.2- Informations préalables sur l'enquête :

Un entretien téléphonique avec la personne responsable du dossier en préfecture a permis au commissaire enquêteur de mieux connaître l'objet de l'enquête et d'arrêter les dates des permanences.

Contact a été pris avec la Communauté de Communes Les Vertes Collines du Saint-Polois, maître d'ouvrage de l'opération, pour obtenir des précisions sur le projet et le contexte de ce dossier.

Un rendez-vous avec monsieur le maire de Lisbourg le 14 avril a permis au commissaire enquêteur d'obtenir des informations et des précisions sur l'objet de l'enquête et le contexte antérieur.

### 2.3- Remise du dossier :

L'enquête publique concerne la commune de Lisbourg.

Les dossiers soumis à enquête publique ont été adressés par la préfecture par courrier en mairie et au commissaire enquêteur.

Deux registres d'enquête ont été établis par la préfecture. Le registre de DUP a été adressé au commissaire enquêteur. Le registre concernant l'enquête parcellaire a été transmis au maire de Lisbourg.

Chaque page numérotée a été paraphée.

Le commissaire enquêteur a inséré les registres dans les dossiers d'enquête en mairie de Lisbourg.

### 2.4- Information préalable du public

Le public a été informé de l'enquête par voie de presse dans le cadre des publications légales et par l'affichage placardé en mairie. Par ailleurs, l'objet de l'enquête a été affiché sur le terrain concerné par le projet.

### 2.5- Ouverture de l'enquête

Conformément à l'arrêté, l'enquête publique a été ouverte le 27 avril 2015.

L'affichage en mairie a été vérifié par le commissaire enquêteur.

### 2.6- Mise à disposition du dossier auprès du public

Les dossiers d'enquête étaient à la disposition du public en mairie dans des conditions normales.

Le lieu destiné à accueillir le public était satisfaisant.

Les entretiens, les échanges se sont déroulés dans de bonnes conditions.

### 2.7- Clôture de l'enquête.

Conformément à l'arrêté, le registre d'enquête parcellaire a été clos le 13 mai par le Maire.

Le certificat d'affichage a été remis de même que le PV de dépôt des dossiers.

## 3 - Le dossier soumis à enquête.

### 3.1- Composition du dossier soumis à enquête :

3.1.1 - L'arrêté de madame la Préfète du Pas-de-Calais prescrivant l'enquête publique

3.1.2 - Le dossier d'enquête parcellaire

- Etat parcellaire
- Plan parcellaire

- Le registre d'enquête parcellaire

3.1.3 - La composition du dossier est conforme à la réglementation prévue pour ce type d'enquête.

Les plans sont lisibles, de bonne qualité et compréhensibles.

### 3.2 - Le dossier :

- Enquête publique préalable - Code de l'expropriation

- DOSSIER PARCELLAIRE

Etat parcellaire

**Commune de Lisbourg**

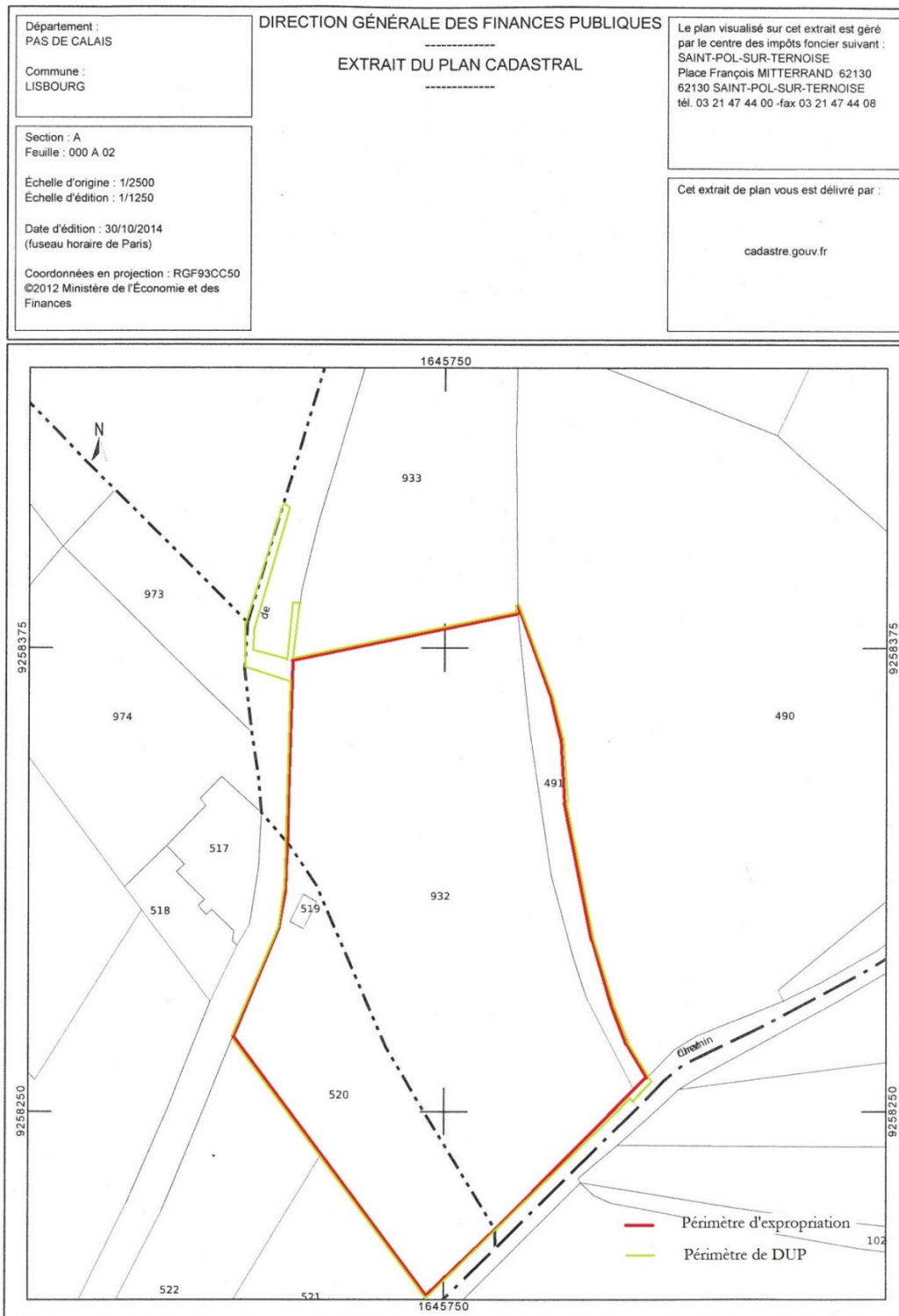
Parcelles concernées par l'enquête :

Section et numéro		A491	A519	A520	A932
Surface		08a30	00a35	31a30	85a58
Lieu-dit		<i>Le Tourbet</i>			
Nature		Libre d'occupation			
Emprise DP	Section et numéro	A491	A519	A520	A932
	Surface	08a30	00a35	31a30	85a58
Surplus	Section et numéro	A491	A519	A520	A932
	Surface	0a00	0a00	0a00	0a00
Propriétaire inscrit à la matrice cadastrale		<p>ROUSSEL NICOLAS GEORGES JOSEPH  Né le 05/12/1948  à Lisbourg (62134)  Adresse : 4, La Place 62134 LISBOURG  Célibataire  Profession : Retraité</p>			

# Plan parcellaire

## Extrait cadastral

### Section A Feuille A 02





Ce dossier a pour but de présenter les terrains concernés par le projet de lutte contre les inondations.

Figure un extrait du plan cadastral montrant le foncier concerné, le n° des parcelles ainsi que les superficies.

Le tableau et l'extrait cadastral sont suffisants pour localiser avec précision le projet d'aménagement.

## 4 - Observations éventuellement recueillies pendant la durée de l'enquête publique et réponses apportées.

L'enquête publique s'est tenue du 27 avril au 13 mai 2015.

Un registre était attribué à l'enquête parcellaire.

Trois permanences ont été tenues en mairie.

1<sup>ère</sup> permanence – 27 avril : Monsieur le maire est venu s'entretenir avec le commissaire enquêteur et lui a remis les photos montrant le panneau implanté sur les lieux et informant de l'objet de l'enquête. Aucune personne ne s'est présentée. Aucun courrier n'a été adressé.

2<sup>ème</sup> permanence – 5 mai : Monsieur le maire est venu s'informer du déroulement de l'enquête auprès du commissaire enquêteur. Aucune personne ne s'est présentée, aucun courrier n'a été transmis.

3<sup>ème</sup> et dernière permanence – 13 mai : Monsieur le maire est venu lors de la permanence. Monsieur Nicolas ROUSEL, propriétaire des terrains concernés par l'enquête publique, s'est présenté pour expliquer qu'il s'était rendu chez le notaire Me Allan, que réflexion faite il était vendeur et qu'il avait signé l'acte de vente des parcelles nécessaires aux travaux de lutte contre les inondations.

L'intéressé a demandé au commissaire enquêteur de mentionner ses dires sur le registre d'enquête, ce qui fût fait sur le registre de déclaration d'utilité publique.

Aucune observation n'a été mentionnée sur le registre enquête parcellaire.

Aucune autre personne ne s'est présentée.

Aucun document ni courrier n'a été remis lors de la permanence.

Monsieur le maire a clos l'enquête à 17h10.

Aucune réponse n'est à formuler en l'absence de remarque.

On constate que le parcellaire retenu pour l'opération ne souffre aucune contestation.

L'emprise foncière qui a été déterminée pour réaliser les aménagements correspond aux besoins du projet. Il s'agit des parcelles cadastrées A 491 ; A 519 ; A 520 et A 932.

Il n'y a aucune raison de modifier l'emprise foncière.

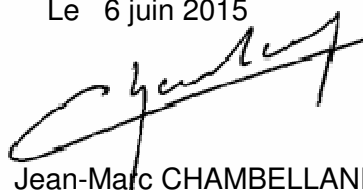
La localisation entre la RD 95 et le chemin, et aux confins des 3 petites vallées est judicieuse.

Compte tenu du déroulement de l'enquête,

des considérations développées ci-dessus,

**J'émet un avis favorable sur l'emprise des ouvrages projetés.**

Le 6 juin 2015



Jean-Marc CHAMBELLAND  
Commissaire enquêteur